Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le 19/05/2022

ID: 026-212600050-20220517-2022_060-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 mai 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice: 18 Qui ont pris part à la délibération: 17

Date de la Convocation : 12/05/2022 Date d'affichage : 12/05/2022

L'an deux mil vingt- deux et le dix-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents: Yves COURBIS- Jean- Michel GAMORE- Christophe GRANGER- Laure DUCHAMP - GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Alexandra CHABANIS- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Nathalie MARECHAL - Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Mylène DELORME (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER)- Jean-Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNER)- Alexandra CHABANIS (pouvoir donné à Marylin MOUTET)- Jean GRANGER

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

<u>Délibération n°2022-050 : Autorisation de signature d'une convention de droit d'usage avec Ardèche Drôme Numérique pour l'installation d'équipements de communications électroniques</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'occupation du domaine privé communal du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de droit d'usage avec ADN pour l'occupation des parcelles suivantes : F0061, F0059, F0060, liée à l'installation d'équipements de communications électroniques et ce, pour toute la durée de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention établie le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

POUR : 17

CONTRE:0

ABSTENTION:0

Yves COURBIS

Maire